

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BAUZELY
DEPARTEMENT DU GARD**

SEANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024 A 20H30

Présidée par DURAND Jacques, Maire

Lieu habituel des séances.

Date convocation : 10 janvier 2024

Date affichage convocation : 11 janvier 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : FABRE Séverine, GUIRAUD Delphine, ARMAND Marie-Paule.

Messieurs : DURAND Jacques, VOLEON Daniel, COULON Thierry, DRACIUS Gaston, BEHAR Yoni, CLEMENT David, DUSSAUD Romaric, LIOVE Serge.

Absent(es) : VERDIER Jean-Luc.

Absent(es) excus(és) : DJELILATE Sonia, BENOR Giselaïne.

Procuratior(s) : DJELILATE Sonia a donné procuratior à BEHAR Yoni

Membres CM élus : 15

En exercice : 14

Présents : 11

Procuratior : 01

Votants : 12

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : BEHAR Yoni

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de leur publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).

Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet.

**DELIBERATION D_2024_01
CONVENTION PASSEPORTS ETE 2024**

Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public en vertu de l'article L2121-21, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Approuve la convention proposée,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à l'application de cette décision.

DELIBERATION D_2024_02
APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE (SIRP) DE FONS GAJAN ET SAINT-BAUZELY

Après en avoir délibéré, le vote ayant lieu au scrutin public en vertu de l'article L2121-21, le conseil municipal décide à l'unanimité décide :

Article 1 : D'approuver les statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP) regroupant les communes de Fons, Gajan et Saint-Bauzély.

Article 2 : De demander au représentant de l'Etat dans le département du Gard de prendre l'arrêté de périmètre ou tout acte relatif à ce futur établissement public de coopération intercommunale.

DELIBERATION D_2024_03
CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL
2EME CLASSE A TEMPS NON-COMPLET

Monsieur le Marie indique dans le cadre des évolutions de carrière, un agent communal peut prétendre au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (grade actuel adjoint technique).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

De créer l'emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 12/35^{ème} , catégorie C à compter du 01 juin 2024

Séance levée à 22h10

Liste des délibérations de la séance affichée en mairie le mardi 23 janvier 2024 et publiée sur le site de la commune.

DURAND Jacques
Maire

